

fédéral ne peut pas se soustraire à ses responsabilités dans ce cas plus qu'il n'y réussit au sujet des autres denrées. Il réglemente les prix et l'usage des vêtements, de nos automobiles, du caoutchouc et de bien d'autres choses. Pourquoi ne pourrait-il pas réglementer la vente et la consommation des boissons enivrantes?

Je connais la raison invoquée par l'honorable ministre des Finances dans l'autre Chambre. C'est un de mes bons amis que j'admire et que je respecte. C'est un homme qui, lui-même, ne fait pas usage de boissons enivrantes. Je sais bien qu'il a répondu: "Nous n'y pouvons rien; la question est du ressort des gouvernements provinciaux."

Je veux ici rendre hommage au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse qui a pris tous les moyens possibles pour réduire la vente des boissons enivrantes dans sa province. Il a réduit le nombre d'heures de vente.

L'honorable M. HARMER: Et qu'est-il arrivé?

L'honorable M. QUINN: Attendez un instant. N'allez pas trop vite. Je vais vous dire ce qui est arrivé. Au lieu de voir une file de personnes qui attendent pour entrer dans les débits, on en voit maintenant six. Voilà ce qui est arrivé. Mais les heures de vente sont moins nombreuses parce qu'il était impossible d'obtenir l'approvisionnement de boissons suffisant pour la vente. Je sais qu'il en est bien ainsi.

L'honorable M. HARMER: Comment alors expliquer l'augmentation des ventes?

L'honorable M. QUINN: C'est il y a un an que l'augmentation s'est produite. Je parle du mois de juillet. Le nombre des heures de vente n'a été réduit qu'à la fin de l'an dernier, mais les débits ont été ouverts à tout le monde six jours par semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir.

L'honorable M. HARMER: L'augmentation des ventes a été de 25 p. 100.

L'honorable M. QUINN: En 1941, oui, mais au cours de la semaine de Noël, l'an dernier, je crois, le nombre des heures a été réduit. L'an dernier, dans la petite province de la Nouvelle-Ecosse dont la population n'est que d'un demi-million, le chiffre brut des ventes a atteint 12 millions de dollars, représentant un profit net de \$3,500,000. C'est beaucoup trop. Ces chiffres représentent une trop grande consommation de boissons enivrantes. Voici la raison qu'on a donnée en explication de ce fait: "Le nombre des membres de nos forces armées a augmenté et nous avons dû fournir des boissons aux membres de l'armée, de la marine et du corps d'aviation ainsi qu'aux civils."

L'hon. M. QUINN.

Si c'est bien la réponse, j'affirme qu'il est temps de prendre les moyens de restreindre l'usage des boissons alcooliques, surtout chez les jeunes gens qui font partie de nos forces armées.

L'honorable M. HARMER: Avez-vous quelques conseils à nous donner sur la manière d'y arriver?

L'honorable M. FOSTER: Adopté.

L'honorable M. QUINN: Non, franchement, je n'en ai pas. Je tiens à louer, cependant, l'honorable sénatrice de Peterborough d'avoir appelé l'attention du Gouvernement sur cette question, afin que les experts et les autorités puissent travailler de concert et trouver un moyen de restreindre la vente et aussi la consommation des boissons enivrantes.

L'honorable M. HARMER: Je partage entièrement votre opinion. La difficulté est de trouver le moyen approprié.

L'honorable M. QUINN: C'est vrai.

L'honorable J. H. KING: Je ne veux pas prolonger ce débat, mais je crois devoir dire que, lorsque le ministre a relevé le droit sur les spiritueux de \$7 à \$9, il a craint que cette augmentation n'encourage la vente clandestine des boissons enivrantes. Nous avons déjà connu les effets de la prohibition durant et après la dernière guerre et nous savons que les résultats n'ont pas été bons ni à recommander.

Nous avons réussi à mettre en vigueur un système grâce auquel huit provinces ont actuellement la haute main à ce sujet. Il est vrai que le Gouvernement fédéral pourrait interdire la fabrication de l'alcool au Canada, mais il ne pourrait en défendre la fabrication aux Etts-Unis, ni en faire cesser la fabrication domestique. Ce qu'il y a de plus étrange au sujet de l'alcool, c'est qu'on peut l'obtenir de presque toutes les matières végétales et il est étonnant de constater comment les gens apprennent à fabriquer les spiritueux et les vins. La consommation en est plus grande sous le régime de la prohibition que sous celui de la vente réglementée. Je n'ai aucun doute que, comme l'ont dit le premier ministre et M. Ilsley, le Gouvernement consacre beaucoup de temps à l'étude de cette question.

Pour ce qui est de la population en général et des jeunes gens qui font partie de nos forces armées en particulier, je suis d'avis que la prohibition ne donnerait pas les résultats désirés. Au contraire, je crois qu'elle ferait plus de mal que de bien. Je dis, comme l'honorable sénateur de Saint-Jean-Baptiste (l'honorable A. L. Beaubien), que si les tenants de la tempérance s'intéressent sérieusement à cette question de la tempérance et de la prohibition, ils feraient bien d'organiser des associations de tempérance, à la mode de l'ancien temps,